Département de la Lozère

Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
Territoire de **LA CÉVENNE DES HAUTS GARDONS**

Élaboration du
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2b Zonage communal

-

Commune de Gabriac

Document approuvé le 25/05/2023

agence Robin & Carbonneau
ROBIN & CARBONNEAU > urbanistes architectes dplg, mandataires
8 Rue Frédéric Bazille - 34 000 MONTPELLIER
contact@robin-carbonneau.fr - 09 51 27 25 17

Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
Route Nationale - 48 100 Le Collet de Dèze
co-cevennesmontlozere@orange.fr - 04 66 45 07 79

Limite communale

Zonage

- UA / UAnc
- UB / UBnc
- UE
- 0AU
- 1AUB / 1AUBo
- 0AUE
- A
- Ap
- Apj
- N
- Nl
- Np

Prescriptions

- Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) - Aléa indifférencié
- Atlas Départemental des Zones Inondables (ADZI)
- Périmètre de recul aux abords des cours d'eau (20m)
- Zone coeur du Parc National des Cévennes
- Monument Historique
- Périmètre de protection aux abords des Monuments Historiques (500m)
- Risque minier résiduel
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Linéaire de commerces
- Espace Boisé Classé (sujet)

Secteurs soumis à des règles spécifiques

- Secteur toiture aspect lauze « TL »
- Périmètre avec hauteur maximum spécifique

Éléments à protéger au titre des articles L151-19 et/ou L151-23 du Code de l'Urbanisme

Patrimoine bâti protégé

- Édifice remarquable
- Construction et aménagement vernaculaire (pont, ruchers-troncs, menhirs, etc.)
- Chaînage ornementé
- Ouvrage hydraulique (béal, trincat, etc.)
- Voie et d'aille

Élément de végétation protégé

- Ensemble boisé
- Bosquet ou alignement d'arbre
- Ripisylves
- Sujet remarquable
- Zone humide
- Prairies maigres de fauche ou habitats de milieux ouverts

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Commune	N°	Destination	Bénéficiaire	Surface
Molezon	MOL01	Création d'une aire de stationnement public	Commune	409 m²
	MOL02	Équipement public	Commune	62 m²
Sainte-Croix-Vallée-Française	SCVF01	Acquisition du terrain de sport et réalisation des équipements annexes (vestiaires, etc.)	Commune	6 460 m²
	SCVF02	Protection des sources et de la ressource en eau et aménagement de jardins partagés	Commune	2,4 ha
	SCVF03	Aménagements hydrauliques (pluvial)	Commune	9 063 m²
	SCVF04	Aménagement de jardins partagés	Commune	3 446 m²
	SCVF05	Création d'un équipement (Office de Tourisme / bibliothèque)	Commune	371 m²
	SCVF06	Création et aménagement d'un équipement de service, d'un espace public (place) et d'un lien piéton avec la RD40	Commune	2 477 m²
	SCVF07	Construction de logements sociaux et d'un équipement public (tiers-lieu)	Commune	3 039 m²
	SCVF08	Création d'une aire de stationnement public	Commune	2 846 m²
	SCVF09	Aménagement d'un chemin piéton d'accès au Gardon	Commune	69 m²
	SCVF10	Construction d'une station d'épuration	Commune	5 319 m²
Saint-Martin-de-Lansuscle	SML01	Extension du cimetière	Commune	2 000 m²
	SML02	Construction d'un local pour les services techniques	Commune	866 m²
	SML03	Création d'une unité cohérente de logements et d'équipements publics (voirie, stationnement, STEP) (OAP Nogaret Bas)	Commune	14 424 m²
	SML04	Création d'une unité cohérente de logements et d'équipements publics (voirie, stationnement, STEP) (OAP La Baraque)	Commune	7 284 m²
	SML05	Création d'une unité cohérente de logements et d'équipements publics (voirie, stationnement, STEP) (OAP L'Escoulo)	Commune	9 815 m²
	SML06	Construction d'un local attenant à la salle des fêtes	Commune	1 274 m²

agence Robin & Carbonneau
URBANISME / ARCHITECTURE / PAYSAGE
8 rue Frédéric Bazille - 34 000 MONTPELLIER

0 250 500 m

Sources : Cadastre Étalab 04/2022, DDT Lozère